



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT D'ASSURANCE RAISONNABLE DES PROFESSIONNELS EN EXERCICE INDÉPENDANTS SUR LA CONFORMITÉ

Au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Nous avons réalisé une mission d'assurance raisonnable à l'égard du formulaire amendé de déclaration (la « déclaration ») ci-joint concernant la conformité de l'Université Bishop's (l'« entité »), au cours de la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020, aux exigences spécifiées dans les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure (les « exigences spécifiées ») prévues aux articles 5.11.2, 5.11.3 et 5.11.4 de la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2019-2020*.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la mesure et de l'évaluation de la conformité de l'entité aux exigences spécifiées de la règle 5.11, ainsi que de la préparation de la déclaration de conformité de l'entité. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'entité aux exigences spécifiées.

Responsabilité des professionnels en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sous forme d'assurance raisonnable sur la déclaration de la direction, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3530, *Missions d'attestation visant la délivrance d'un rapport sur la conformité*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir l'assurance raisonnable que la déclaration de la direction donne une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une mission réalisée conformément à la norme permettra toujours de détecter tout cas significatif de non-conformité aux exigences spécifiées qui pourrait exister. Les cas de non-conformité peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et ils sont considérés comme significatifs lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, ils puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de mon rapport. Une mission d'assurance raisonnable visant la délivrance d'un rapport sur la conformité implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants ayant trait à la déclaration de la direction concernant la conformité de l'entité aux exigences spécifiées. La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques que la déclaration de la direction comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et impliquent l'obtention d'éléments probants concernant la déclaration de la direction.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Des renseignements concernant la conformité de l'entité aux exigences spécifiées prévues aux articles 5.11.2, 5.11.3 et 5.11.4 de la règle 5.11 figurent dans la déclaration de conformité de la direction.

Indépendance et contrôle qualité des professionnels en exercice

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le Vérificateur général du Québec applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification*, et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Limites inhérentes

Comme prescrit dans les *Précisions sur le mandat de l'auditeur indépendant concernant les conditions de rémunération des membres du personnel de direction supérieure pour l'année universitaire 2019-2020*, notre mandat vise uniquement les membres du personnel de direction supérieure qui, au cours de la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 :

- ont été nommés;
- dont le mandat a été renouvelé ou prolongé;
- dont les conditions de rémunération prévues au contrat de travail en cours avant le 1^{er} mai 2018 ont été modifiées.

Notre mandat ne vise cependant pas à :

- assurer de l'exhaustivité des éléments composant la rémunération des membres du personnel de direction supérieure présentés dans la déclaration;
- évaluer le caractère raisonnable des montants d'allocations automobile présentés dans la déclaration.

Opinion

À notre avis, la déclaration de la direction selon laquelle l'entité s'est conformée, au cours de la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 aux exigences spécifiées prévues aux articles 5.11.2, 5.11.3 et 5.11.4 de la règle 5.11, donne une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.

Nous ne fournissons aucun avis juridique relativement à la conformité de l'entité aux exigences spécifiées.



Page 3

Objet de la déclaration

La déclaration de la direction a été préparée afin de rendre compte au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de la conformité de l'entité aux exigences spécifiées aux articles 5.11.2, 5.11.3 et 5.11.4 de la règle 5.11. Par conséquent, la déclaration de la direction concernant la conformité pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 30 septembre 2020